



## RECOMMANDATIONS AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LES VALEURS AUTORISÉES CONCERNANT L'ÉLÉMENT TIN US

L'IRS a adressé au SPF Finances une lettre concernant l'obligation, prévue par l'accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Royaume de Belgique (IGA) d'obtenir et d'échanger le TIN américain de toute personne américaine rapportable.

Dans cette lettre L'IRS indique comprendre que, dans certaines circonstances limitées, une institution financière déclarante n'est pas en mesure d'obtenir et donc de déclarer le TIN américain d'une personne américaine déterminée.

L'IRS propose dès lors une série de codes qui peuvent être inclus dans le champ TIN du schéma XML FATCA dans le but d'aider l'IRS à comprendre les circonstances dans lesquelles un TIN américain n'a pas été obtenu.

Les valeurs proposées sont les suivantes :

### Champ TIN pour les données FATCA

Code pour le champ TIN	Scénarios correspondants
22222222	Compte préexistant détenu par une personne physique pour lequel le seul indice américain est le lieu de naissance aux États-Unis.
33333333	Nouveau compte, détenu par une personne physique, qui (1) présente des indices d'un lieu de naissance aux États-Unis, et (2) qui soit : (a) a subi un changement de situation rendant l'auto-certification obtenue à l'origine lors de l'ouverture du compte incorrecte ou peu fiable, et pour lequel une nouvelle auto-certification n'a pas été obtenue, ou (b) était en dessous du seuil de documentation et de déclaration du compte au moment de l'ouverture du compte et a ensuite dépassé ce seuil, et pour lequel une auto-certification n'a pas été obtenue.

44444444	<p>Compte préexistant détenu par une personne physique ou une entité, qui (1) présente des indices américains autres que le lieu de naissance aux États-Unis , et (2) qui soit:</p> <p>(a) a subi un changement de situation rendant l'auto-certification ou toute autre documentation obtenue à l'origine lors de l'ouverture du compte incorrecte ou peu fiable, et pour lequel une nouvelle auto-certification n'a pas été obtenue, ou</p> <p>(b) était en dessous du seuil de documentation et de déclaration du compte au moment de l'ouverture du compte et a ensuite dépassé ce seuil, et pour lequel une auto-certification ou une autre documentation n'a pas été obtenue.</p>
55555555	<p>Nouveau compte, détenu par une personne physique ou une entité, qui (1) présente des indices américains autres que le lieu de naissance aux États-Unis , et (2) qui soit:</p> <p>(a) a subi un changement de situation rendant l'auto-certification ou toute autre documentation obtenue à l'origine lors de l'ouverture du compte incorrecte ou peu fiable, et pour lequel une nouvelle auto-certification n'a pas été obtenue, ou</p> <p>(b) était en dessous du seuil de documentation et de déclaration du compte au moment de l'ouverture du compte et a ensuite dépassé ce seuil, et pour lequel une auto-certification ou une autre documentation n'a pas été obtenue.</p>
66666666	<p>Compte préexistant, détenu par une entité, avec un solde de compte supérieur à 1.000.000\$, lorsque l'entité est une EENF passive pour laquelle aucune auto-certification n'a été obtenue, et aucun indice américain n'a été identifié en relation avec les personnes en détenant le contrôle.</p>
77777777	<p>Pour les comptes préexistants pour lesquels il n'y a pas de TIN disponible et que le compte est dormant ou inactif, mais reste au-dessus du seuil de déclaration, également appelé «compte dormant». À titre de référence, les États-Unis définissent le «compte dormant» dans le U.S. Treasury Regulations §1.1471-4 (d) (6) (ii).</p>

L'IRS indique que l'utilisation de ces codes n'est pas obligatoire et qu'elle ne signifie pas qu'une institution financière ne courra pas le risque d'une infraction significative par rapport aux obligations découlant de l'IGA en raison de l'absence de déclaration de chaque TIN américain requis. Mais, l'IRS tiendra compte des faits et des circonstances qui ont conduit à l'absence du TIN américain, tels que :

- les raisons pour lesquelles le TIN n'a pas pu être obtenu,
- si l'Institution financière a mis en place des procédures adéquates pour obtenir les TIN,
- les efforts déployés par l'Institution financière pour obtenir les TIN (p.e. si l'Institution financière contacte chaque année les titulaires de comptes pour leur demander tout TIN manquant).

Malgré, l'utilisation de ces codes, le système de l'IRS produira une notification d'erreur pour ces cas.

Dès lors, si, suite à la transmission des informations FATCA contenant pour l'élément TIN une des valeurs reprises ci-dessus, le SPF Finances reçoit une demande de correction de l'IRS, cette demande de correction sera communiquée à l'Institution financière concernée qui disposera alors, d'un délai de 1 mois et 3 jours ouvrables pour envoyer au SPF Finances leurs corrections adéquates.